

Société de Saint-Vincent de Paul

Conseil national du Canada



**Le fonctionnement de la conférence définie par
la Règle et ses Statuts
et le
Manuel des opérations du Conseil national**

Septembre 2017

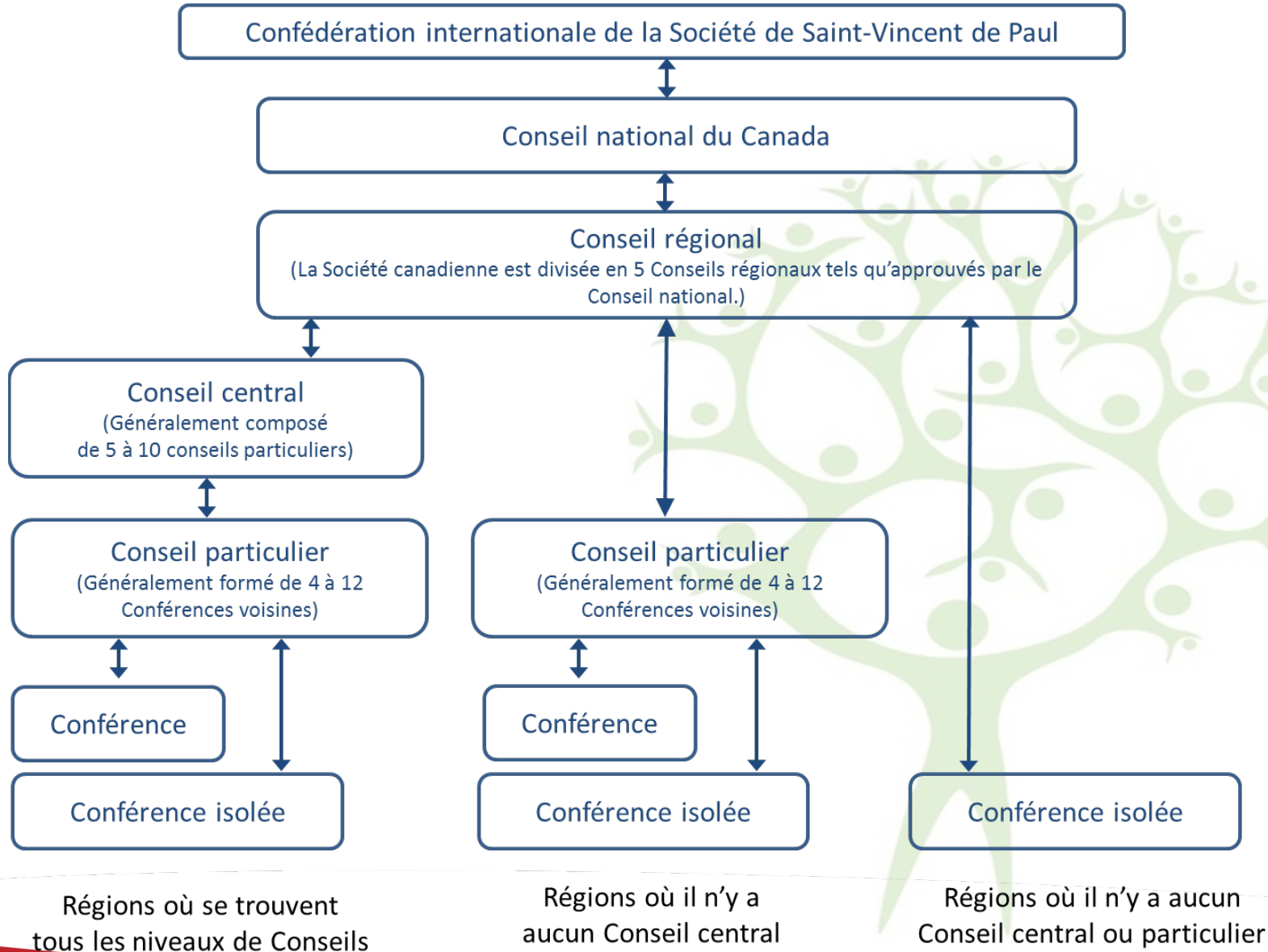
L'ESSENTIEL À SAVOIR

NOUS ABORDERONS ICI CE QUI EST
PRIMORDIAL À SAVOIR
QUAND NOUS SOMMES MEMBRES
DE LA
SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL

CHAQUE CONFÉRENCE EST UNIQUE- MAIS RELIÉE PHYSIQUEMENT ET SPIRITUELLEMENT À LA GRANDE FAMILLE VINCENTIENNE.

- Ce sont les besoins de notre communauté qui détermine les services que nous allons offrir à nos bénéficiaires, nous restons quand même reliés aux activités qui sont déterminées par le Conseil particulier et le Conseil central.
- Nous devons suivre les règles et procédures établies comme guides à suivre que nous retrouvons dans notre livre bleu **Règles et Statuts de la SSVP**, copie papier ou en ligne et aussi le **Manuel des opérations** disponible en ligne sous la rubrique **Membres** au www.ssvp.ca.

LA FAMILLE VINCENTIENNE



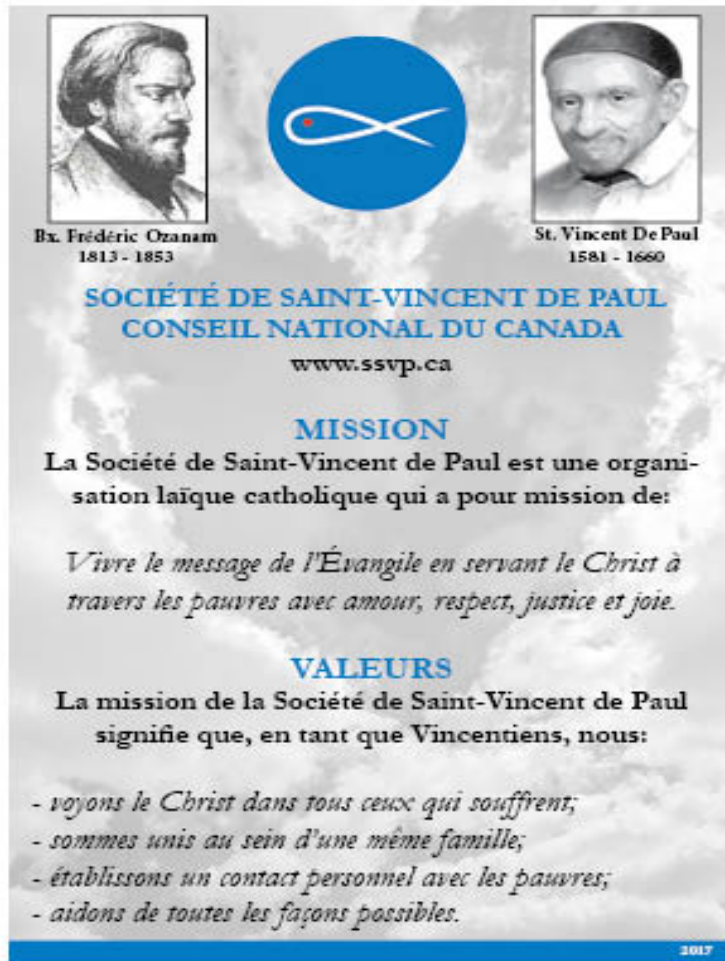
LES CONFÉRENCES DEVRAIENT ÊTRE VIVANTES ET ACTIVES, LES SERVICES DONNÉS ET LE SUPPORT OFFERT POUR RÉPONDRE AUX BESOINS

- Nourriture et vêtements
- Abri, mobilier
- Hébergement
- Autres services d'aide
- Petits déjeuners
- Transport scolaire
- Assistance médicale
- Service de garde
- Collations



- Visibilité dans la communauté
- Tables de concertation locales
- Fournitures scolaires
- Cadeaux de Noël pour les enfants
- Visites aux aînés

NOTRE ACTION DOIT S'INSPIRER DES VALEURS VINCENTIENNES QUE L'ON RETROUVE DANS NOTRE MISSION ET NOS VALEURS



Bx. Frédéric Ozanam
1813 - 1853

St. Vincent De Paul
1581 - 1660

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL
CONSEIL NATIONAL DU CANADA
www.ssvp.ca

MISSION
La Société de Saint-Vincent de Paul est une organisation laïque catholique qui a pour mission de:

Vivre le message de l'Évangile en servant le Christ à travers les pauvres avec amour, respect, justice et joie.

VALEURS
La mission de la Société de Saint-Vincent de Paul signifie que, en tant que Vincentiens, nous:

- voyons le Christ dans tous ceux qui souffrent;
- sommes unis au sein d'une même famille;
- établissons un contact personnel avec les pauvres;
- aidons de toutes les façons possibles.

2017

LES VERTUS VINCENTIENNES

L'ESPRIT DE CHARITÉ, DE SERVICE ET DE PARTAGE, mettre au service des autres, nos biens et nos talents

L'ESPRIT D'HUMILITÉ, tous les membres ont des talents diversifiés

L'ESPRIT DE VÉRITÉ ET DE JUSTICE à l'image du Christ

L'ESPRIT D'ACCEPTATION BIENVEILLANTE ET DE CORDIALITÉ, servir dans la joie et avec patience

VOUS FAITES PARTIE D'UNE GRANDE FAMILLE D'ENTRAIDE, DE PARTAGE ET D'ACCUEIL

- **Votre conférence**, en partenariat avec les autres conférences de votre Conseil particulier et de votre conseil central et/ou provincial
- Votre environnement local d'entraide (organismes communautaires)
- Votre Conseil régional
- Votre Conseil national
- Le Conseil international

NOTRE RÔLE INDIVIDUEL ET COLLECTIF AUJOURD'HUI



- Voir à ce que la Conférence demeure vivante et active en respectant les Règles et les Statuts comme guide d'action.
- Revoir les consignes de filtrage et d'assurances tel que demandées .
- Valider que tous les membres (anciens et nouveaux) suivent les orientations déterminées et les formations offertes.
- Insister pour que tous les membres suivent la formation sur les abus même s'ils ont subi le filtrage auparavant.
- Considérer que la mise à jour des connaissances est requise autant pour les nouveaux membres que les membres de longue date.
- N'ayez pas peur de demander de la rétrospective (feed-back) de la part de vos membres.

LA RESPONSABILITÉ DE LA CONFÉRENCE DANS PLUSIEURS SPHÈRES DE LA VIE

- Dans votre espace **public**, est-ce qu'il y a des manques, des besoins à combler, des injustices comment répondez-vous à cela ?
- Vos services- visite ou accueil des démunis, magasins d'aide, banques alimentaires, hébergement ou autres services
- Comment exprimez-vous votre esprit de joie et de service envers la communauté et vos membres ?
- Dans votre espace **privé**, comment est-ce que votre conférence répond aux normes et procédures qui sont énoncées dans le livre de Règles et Statuts, aussi répondez-vous aux normes gouvernementales et aux besoins d'assurances?
- Connaître et appliquer les procédures et les règles de la SSVP, c'est ça **L'ESSENTIEL**.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE LA CONFÉRENCE

Règle 2.2

- La Conférence est la SEULE PORTE D'ENTRÉE pour ceux qui veulent devenir membres, pour être filtré et être initié au travail, grandir et accepter des responsabilités dans notre organisme.
- Assurez-vous que les nouveaux membres et les membres de longue date sont bien impliqués dans la vie de la conférence. Règle 2.2.2
- Utilisez les formulaires et les instructions en rapport au filtrage. Règle 3.5 et Manuel des opérations 8.3, 9.9 à 9.12
- Tous les membres doivent prendre connaissance de la prévention des abus (module sur les Abus), Manuel des opérations 8.7, 8.8
- Présenter soit une prière ou une réflexion en début de nos réunions pour augmenter notre spiritualité.
- Bien remplir les rapports d'activités, statistiques de visites, rapports financiers. Règle 2.2.11
- Conserver une liste de membres à jour, incluant dates de filtrage et suivis.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE LA CONFÉRENCE

règle 2.2, la suite

- Avoir une couverture d'assurance, habituellement par le Conseil particulier ou le Conseil central. Règle 3.18
- Être enregistré à l'Agence du revenu du Canada, conserver les rapports financiers, l'état des comptes bancaires et les pièces justificatives. Règle 2.2.11 et 3.14
- Compléter et envoyer les rapports de statistiques (mensuels ou annuels) au Conseil particulier, faire de même avec les rapports financiers. Règle 2.2.10 et 2.2.11
- Pour tout questionnement, se référer à la section 2.2 du livre de la Règle et Statuts et compléter votre information par les sections 3.5, 3.6, 3.13 à 3.15, 3.18, 3.19, 3.21
- Le Conseil particulier a les mêmes rôles et responsabilités, comme d'acheminer l'information, de voir à la formation, d'accompagner les conférences dans le quotidien et à travers des activités. Règle 2.3
- Pour les Œuvres spéciales, règle 2.7, gérer différemment de la Conférence mais en accord avec les objectifs que celle-ci a déterminé.



MAIS, QU'EST QUE J'ENTENDS , QU'IL Y A UN PROCESSUS DE FILTRAGE ET UN COURS SUR LA PRÉVENTION DES ABUS !

- Si votre Conférence a un processus de filtrage depuis longtemps, vous êtes correct, n'oubliez pas que le filtrage revient régulièrement à chaque 3 à 5 années, pour les membres de longue date, personne n'est exclut de cette procédure. Si ce n'est pas en place, il est **urgent de procéder**, cela fait partie de nos règles et statuts.
- Une bonne chose à faire aussi c'est d'en discuter au sein de la Conférence, pourquoi c'est si important d'avoir des membres filtrés (même le clergé est maintenant filtré).
- Il est bon d'être renseigné sur les abus et d'en connaître tous les formes pour être mieux équipé à les détecter et les dénoncer.



PROCESSUS DE FILTRAGE AU NIVEAU DE LA CONFÉRENCE

Le processus de filtrage est en vigueur depuis 2005, vérifier les points s'y rapportant dans le Livre des opérations, items 6.2.4, 8.3 et 9.9. à 9.12

- Le futur membre remplit un formulaire d'adhésion et donne 3 noms en référence.
- Remplit le formulaire de filtrage qui sera envoyé à la police, on répète le filtrage à chaque 3 ans.
- Reçoit une description de la tâche du membre et signe un document de confidentialité. 9.11
- Complète toutes les formations offertes en premier lieu au niveau local.
- Complète dans les 90 jours la formation sur les Abus (module 4)
- Signe la déclaration contre les abus 9.23

POLITIQUE DE PRÉVENTION DES ABUS, HARCÈLEMENT ET DISCRIMINATION ET COURS REQUIS

- La Société s'est engagée à maintenir un environnement libre de tout abus, harcèlement et toute discrimination dans tous ses points de service.
- De former ses membres, bénévoles et employés à identifier les comportements qui sont inacceptables et d'établir un mécanisme rapide et facile de dénonciation et de gestion de ces abus.
- Un programme de sensibilisation devrait être donné à tous les membres, bénévoles et employés du fait que c'est une demande essentielle pour la couverture d'assurances de notre organisme.
- Se référer au Manuel des opérations 6.2.7, 8.7, 8.8 et 9.23 pour plus d'informations à ce sujet.

PROCÉDURES ET RESPONSABILITÉS POUR LES ABUS, LE HARCÈLEMENT ET LA DISCRIMINATION, ITEMS 6.2.7, 8.7

- Les présidents à tous les niveaux s'assureront que cette politique est suivie.
- Les présidents des Conseils régionaux s'assureront que la politique contre les abus est appliquée à tous les Conseils et à toutes les Œuvres spéciales, que ce soit des bénévoles ou des employés sous sa juridiction.
- Tous les présidents doivent s'assurer que la politique est développée en conformité avec toutes les lois provinciales s'y rattachant et qu'elle soit accessible à tous les membres, bénévoles et employés.
- Les présidents doivent s'assurer que la politique s'exerce partout sous leur juridiction et qu'elle soit uniforme au niveau des conférences et conseils.

DOCUMENTS ET FORMULAIRES RELATIFS À CE SUJET DANS LE MANUEL DES OPÉRATIONS

- **Document de filtrage-** 8.3, Directives en matière de filtrage et devoir de diligence et 9.9 à 9.12, explique le processus d'entrevue et définit les termes de «prendre soin» dans nos interventions auprès des personnes vulnérables que nous rencontrons.
- **Description du rôle de membre-** 9.12, une excellente explication du rôle de membre que nous devrions nous remémorer de temps en temps.
- **Prévention des abus-** 8.7 et 8.8, bons guides à suivre lorsque nous faisons face à un présumé cas d'abus ou de harcèlement. Le document 9.23 donne une bonne description des sortes d'abus et nous donne aussi les moyens pour les traiter.

C'EST VOTRE TOUR – PLACE À LA DISCUSSION

- Avez-vous des questions ?
- Avez-vous besoin de clarifications?
- Un défi !
- Expériences personnelles à partager !
- Comment le comité de formation du National pourrait-il vous aider et s'améliorer ?
- Est-ce que votre conseil supérieur vous aide et vous supporte dans la formation de ses membres ?



**QUELS CHANGEMENTS POURRIEZ-VOUS APPORTER
DANS VOTRE MILIEU À LA FIN DE CE COURS?**



Merci beaucoup!

- ❖ Pour nous rejoindre LE COMITÉ DE FORMATION, c'est facile vous n'avez qu'à écrire un courriel à education@ssvp.ca. Pour nous rejoindre personnellement, utilisez notre nom dans le message.

- ❖ Regardez régulièrement les nouvelles formations dans la section MEMBRES du site www.ssvp.ca en français. Consultez le VINCENTPAUL qui est maintenant disponible seulement sous forme informatique, il est disponible sur la première page de notre site web.

- ❖ Les membres du comité sont:
 - Mary Grad pour la région de l'Ontario, présidente du comité
 - Judy Peddle pour la région de l'Atlantique
 - Kathy Weswick pour la Colombie canadienne
 - Madeleine Lafrance pour la région du Québec (français)